

# IMPRIME D'INSCRIPTION AQUAGYM PISCINE CANETON - 2023/2024

Dépôt des dossiers les 21 et 28 juin de 9h à 12h  
A la piscine des Canetons  
Rue du champ Garel - 22100 - Dinan

MERCI DE RENDRE VOTRE DOSSIER COMPLETE, DATE ET SIGNE

En y joignant obligatoirement :

- 1 photo d'identité
- Le règlement par chèque à l'ordre du trésor public ou un RIB pour les prélèvements automatiques en 3 fois
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Votre ancienne carte d'aquagym (pour les personnes étant inscrites en 2022/2023)

➔ **LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT ETRE TRAITES.**

Je soussigné (e), demande une inscription pour la période de septembre 2023 à juin 2024

NOM, PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

EMAIL (OBLIGATOIRE) \_\_\_\_\_

TEL 1 \_\_\_\_\_ TEL 2 \_\_\_\_\_ TEL 3 \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

Je certifie être bénéficiaire d'une assurance couvrant les risques de responsabilité civile

NOM DE LA COMPAGNIE ET N° DE POLICE : \_\_\_\_\_

JOUR ET HORAIRE SOUHAITES > (si possible indiquer plusieurs choix, dans un ordre de préférence)

- LUNDI 9 H 30       MARDI 12 H 15       JEUDI 19 H       VENDREDI 12 h 15       SAMEDI 11 H
- LUNDI 12 H 15       JEUDI 20 H (AquaTraining)
- LUNDI 19 H

### AQUAGYM SENIORS

- MARDI 16 H 15       VENDREDI 16 H 15
- Aquagym séniors « tonic »      Aquagym séniors « douce »

Je choisis le règlement global par chèque ou carte bancaire à l'inscription de 273 € \* ou 306€ \*\*

Je choisis le règlement par prélèvement automatique en 3 fois (10 novembre, 10 février, 10 avril) de 91€ \* (ou pour \*\* 102 €)

(La mise en place des règlements en 3 fois se fera au 1<sup>er</sup> cours à partir du lundi 11 septembre 2023)

\* Dinan Agglomération

\*\* Hors Dinan Agglomération

*Je déclare adhérer sans réserve aux règles particulières s'appliquant à l'activité aquagym (document au verso)*

**DATE ET SIGNATURE**

**ARTICLE 1**

Il est important de ne pas appréhender le milieu aquatique et de maîtriser l'équilibre afin d'évoluer en tout aisance en petite et grande profondeur durant l'activité. *L'utilisateur a pris connaissance du niveau de pratique des activités et s'assure que son état de santé est compatible avec l'activité choisie.* L'utilisateur a pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement ainsi que des modalités d'inscription. Le port de combinaison néoprène, de t-shirt et de bermuda n'est pas autorisé.

**ARTICLE 2**

Les inscriptions se font exclusivement à partir du formulaire joint. *La carte personnalisée devra être présentée à la caisse de la piscine à chaque cours.*

**ARTICLE 3**

L'inscription à l'aquagym est annuelle et couvre la période de septembre à juin. **Le nombre de séances pour l'année est fixé à 30.** Seront prévues des séances de rattrapage en cas de problèmes techniques ou d'absence du maître-nageur. Un planning vous est remis à l'inscription.

**ARTICLE 4**

**Sont prioritaires les personnes domiciliées sur le territoire de Dinan Agglomération sauf si l'activité a été interrompue au cours de l'année précédente (hors incapacité physique comme précisé dans l'article 8).** Les personnes demeurant hors du Territoire Dinan Agglomération seront inscrites dans la limite des places restant disponibles.

**ARTICLE 5**

L'accès au cours **SENIORS** est possible à partir de **60 ans**.

**ARTICLE 6**

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Communautaire et affichés dans le hall d'accueil de la piscine. Tout défaut de paiement aux dates indiquées ci-dessus entraînera l'annulation immédiate de l'inscription

**ARTICLE 7**

**La carte d'adhésion** donne l'accès aux cours, sans droit d'entrée exigible. Elle est nominative.

*Les cartes sont strictement personnelles, elles ne peuvent en aucun cas être vendues, cédées, prêtées ou louées par le titulaire. Dans le cas contraire, l'abonnement sera immédiatement interrompu et l'abonné perdra son droit d'accès sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement. Elles devront être restituées en cas d'arrêt définitif de l'activité.*

**ARTICLE 8**

Aucun remboursement ne sera réalisé en cours d'année une fois le dossier validé. Seul un remboursement partiel sera autorisé en cas de problème médical grave, dûment justifié par un certificat médical, entraînant l'arrêt total et définitif de la pratique pendant une durée supérieure à 3 mois. Le remboursement se fera au prorata des séances non couvertes par le certificat médical et régularisé sur le dernier trimestre : début avril.

**ARTICLE 9 :**

Toute personne s'inscrivant à l'activité AQUAGYM organisée par Dinan Agglomération s'engage à adhérer sans réserve aux présentes règles particulières.

**INFORMATION** : La température réglementaire de l'eau d'une piscine publique est minimum de 27°. Pour votre confort, Dinan Agglomération maintient la température de la piscine Caneton à 28 °.

**DATE ET SIGNATURE**

REGLES PARTICULIERES S'APPLIQUANT A L'ACTIVITE AQUAGYM

Piscine Caneton : 02 96 39 56 13 /mail : accueil.caneton@dinan-agglomeration.fr

ARTICLE 1

Il est important de ne pas appréhender le milieu aquatique et de maîtriser l'équilibre afin d'évoluer en tout aisance en petite et grande profondeur durant l'activité. *L'utilisateur a pris connaissance du niveau de pratique des activités et s'assure que son état de santé est compatible avec l'activité choisie.* L'utilisateur a pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement ainsi que des modalités d'inscription. Le port de combinaison néoprène, de t-shirt et de bermuda n'est pas autorisé.

ARTICLE 2

Les inscriptions se font exclusivement à partir du formulaire joint. La *carte personnalisée* devra être présentée à la caisse de la piscine à chaque cours.

ARTICLE 3

L'inscription à l'aquagym est annuelle et couvre la période de septembre à juin. Le nombre de séances pour l'année est fixé à 30. Seront prévues des séances de rattrapage en cas de problèmes techniques ou d'absence du maître-nageur. Un planning vous est remis à l'inscription.

ARTICLE 4

Sont prioritaires les personnes domiciliées sur le territoire de Dinan Agglomération sauf si l'activité a été interrompue au cours de l'année précédente (*hors incapacité physique comme précisé dans l'article 8*). Les personnes demeurant hors du Territoire Dinan Agglomération seront inscrites dans la limite des places restant disponibles.

ARTICLE 5

L'accès au cours **SENIORS** est possible à partir de 60 ans.

ARTICLE 6

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Communautaire et affichés dans le hall d'accueil de la piscine. Tout défaut de paiement aux dates indiquées ci-dessus entraînera l'annulation immédiate de l'inscription

ARTICLE 7

La carte d'adhésion donne l'accès aux cours, sans droit d'entrée exigible. Elle est nominative.

*Les cartes sont strictement personnelles, elles ne peuvent en aucun cas être vendues, cédées, prêtées ou louées par le titulaire. Dans le cas contraire, l'abonnement sera immédiatement interrompu et l'abonné perdra son droit d'accès sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement. Elles devront être restituées en cas d'arrêt définitif de l'activité.*

ARTICLE 8

Aucun remboursement ne sera réalisé en cours d'année une fois le dossier validé. Seul un remboursement partiel sera autorisé en cas de problème médical grave, dûment justifié par un certificat médical, entraînant l'arrêt total et définitif de la pratique pendant une durée supérieure à 3 mois. Le remboursement se fera au prorata des séances non couvertes par le certificat médical et régularisé sur le dernier trimestre : début avril.

ARTICLE 9 :

Toute personne s'inscrivant à l'activité AQUAGYM organisée par Dinan Agglomération s'engage à adhérer sans réserve aux présentes règles particulières.

**INFORMATION** : La température réglementaire de l'eau d'une piscine publique est minimum de 27°. Pour votre confort, Dinan Agglomération maintient la température de la piscine Caneton à 28 °.

## PLANNING SÉANCES AQUA-GYM ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

		Lundi			Mardi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
		9H30	12H15	19H00	12H15	16H15	19H00	20H00	12H15	16H15	11H00	
2023	SEPTEMBRE	SEM 37	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
		SEM 38	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		SEM 39	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	OCTOBRE	SEM 40	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
		SEM 41	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
		SEM 42	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	NOVEMBRE	SEM 43	<u>Vacances Toussaint</u>									
		SEM 44										
		SEM 45	7	7	7	7	7	7	7	7	7	Féié
		SEM 46	8	8	8	8	8	8	8	8	8	7
		SEM 47	9	9	9	9	9	9	9	9	9	8
	DECEMBRE	SEM 48	10	10	10	10	10	10	10	10	10	9
SEM 49		11	11	11	11	11	11	11	11	11	10	
SEM 50		12	12	12	12	12	12	12	12	12	11	
SEM 51		13	13	13	13	13	13	13	13	13	12	
2024	JANVIER	SEM 52	<u>Vacances NOEL</u>									
		SEM 1										
		SEM 2	14	14	14	14	14	14	14	14	14	13
		SEM 3	15	15	15	15	15	15	15	15	15	14
		SEM 4	16	16	16	16	16	16	16	16	16	15
	FEVRIER	SEM 5	17	17	17	17	17	17	17	17	17	16
		SEM 6	18	18	18	18	18	18	18	18	18	17
		SEM 7	19	19	19	19	19	19	19	19	19	18
		SEM 8	20	20	20	20	20	20	20	20	20	19
	MARS	SEM 9	<u>Vacances d'Hiver</u>									
SEM 10												
SEM 11		21	21	21	21	21	21	21	21	21	20	
SEM 12		22	22	22	22	22	22	22	22	22	21	
AVRIL	SEM 13	23	23	23	23	23	23	23	23	23	22	
	SEM 14	Féié			24	24	24	24	24	24	23	
	SEM 15	24	24	24	25	25	25	25	25	25	24	
	SEM 16	25	25	25	26	26	26	26	26	26	25	
	SEM 17	<u>Vacances de Printemps</u>										
MAI	SEM 18											
	SEM 19	26	26	26	27	27	Pont de l'Ascencion					
	SEM 20	27	27	27	28	28	27	27	27	27	26	
	SEM 21	Féié			29	29	28	28	28	28	27	
JUIN	SEM 22	28	28	28	30	30	29	29	29	29	28	
	SEM 23	29	29	29			30	30	30	30	29	
	SEM 24	30	30	30							30	
	SEM 25											
	SEM 26											

Premier trimestre

Deuxième trimestre

Troisième trimestre

